

# Édouard de Lamaze « Rénover l'église ou construire un parking? »

Propos recueillis par JÉRÔME CORDELIÉ

# construire un parking? »



Le chantier de démolition de l'église Saint-Jacques d'Abbeville (Somme) a commencé en février 2013 (ici, le 15 avril de la même année). L'édifice néogothique (XIX<sup>e</sup> siècle), endommagé par la tempête de 2005, représentait un danger pour les habitants de la commune en raison du risque d'éboulements.

Que serait la France sans ses clochers ? Une carte postale vide... Et pourtant, la plupart de ces édifices périclitent. Sur 100 000 bâtiments religieux, 35 000 ne sont ni protégés ni subventionnés. Ils sont laissés à la charge de mairies qui n'ont plus les moyens de les entretenir, s'alarme Édouard de Lamaze, le président de l'Observatoire du patrimoine religieux.



Édouard de Lamaze.

**D**es sommes colossales sont consacrées à la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Et si peu pour les églises de villages qui dépérissent... Y a-t-il deux poids, deux mesures ?

**Édouard de Lamaze.** Pour raisonner en termes de patrimoine, il faut toujours se demander qui est le propriétaire. Notre-Dame, comme la quasi-totalité des cathédrales, appartient à l'État. La plupart des autres édifices religieux sont détenus par les communes depuis la loi de 1907, qui a mis en œuvre la séparation des Églises et de l'État. Entre les cathédrales et les petites églises de village, ce ne sont pas les mêmes problématiques, les mêmes réglementations, les mêmes caisses... Ce « petit » patrimoine religieux est laissé à la charge de communes financièrement exsangues, et dont les recettes sont réparties à l'échelle intercommunale, ce qui décuple le problème. Je suis ainsi maire de Bois-Hérault, un petit village de Normandie qui fait partie d'une intercommunalité de 64 communes au sein de laquelle se trouvent... 75 édifices religieux. Or seule cette intercommunalité est éligible à des subventions européennes, et comme je ne dispose que d'une voix sur 86 conseillers intercommunaux, j'ai donc très peu de poids. Nous sommes sur une autre arithmétique que celle qui prévaut pour Notre-Dame. Ces intercommunalités devraient pouvoir récupérer à destination de ce patrimoine quelques centimes d'euros pris sur les milliards collectés par la taxe de séjour payée par les touristes.

**Que représente le patrimoine religieux en France ? Pouvez-vous nous en dresser un inventaire ?**

Il s'agit de tous les bâtiments religieux, grands ou petits. Ils sont environ 100 000, privés et publics. Plus de la moitié d'entre eux, 55 000, sont des édifices culturels, de toutes religions, même s'ils sont à 95 % catholiques. Mais nous nous attachons à la valeur patrimoniale du bien et non au fait qu'il soit encore utilisé pour la pratique religieuse. Sur ces 55 000 bâtiments, 15 000 sont inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques. Ce patrimoine protégé est soutenu par l'État, notamment par l'intermédiaire des DRAC. Il bénéficie de subventions et d'une surveillance des services de l'État. Nous, maires, nous nous concentrons sur les 35 000 autres édifices qui ne sont ni protégés ni subventionnés. Et nous nous trouvons dans une situation impossible. D'une certaine manière, on nous a confié la maison de famille, et nous n'avons pas les moyens de l'entretenir : nos recettes ne cessent de baisser et nous ne bénéficions d'aucune assistance. En effet, les architectes des bâtiments de France ne sont pas compétents en la matière, et seuls des architectes privés, pris en charge par le département, peuvent intervenir, mais leur rôle est cantonné à l'aménagement de l'environnement. Le patrimoine religieux n'entre pas dans ce cadre... Et comme les entreprises préfèrent construire plutôt que restaurer, on voit, par exemple, un conseil municipal voter la destruction de l'église du village pour construire un parking parce qu'il ne peut pas prendre en charge sa rénovation.

**Le système D est-il la seule solution pour l' élu qui veut sauvegarder ce patrimoine ?**

Le maire est clairement démuni. Soit il laisse dépérir son église en attendant de la fermer pour insalubrité et danger. Soit il la vend (comme l'église Saint-Paul d'Unieux dans la Loire), la loue par bail emphytéotique (église Saint-Paul de Granville dans la Manche), la transforme (une chapelle du centre-ville de Nantes devenue une champignonnière) ou bien la détruit (église d'Asnan dans la Nièvre). On retire, par exemple, le clocher du village et on fait de l'église une maison carrée. S'il s'agit de la transformer en espace culturel, c'est positif, parce que le bâtiment continue à vivre. C'est mieux que de la laisser dépérir, or c'est pourtant le genre d'aberration dans laquelle nous nous trouvons. On arrive à dénicher de l'argent pour construire une salle des fêtes mais pas pour restaurer une église qui, pourtant, incarne l'identité de nos villages et de la France. Les deux tiers des 35 000 édifices de ce patrimoine religieux datent du XIX<sup>e</sup> siècle, époque au cours de laquelle on a construit rapidement (il fallait rattraper les saccages de la Révolution française), avec des matériaux

---

« Le maire est clairement démuni. Soit il laisse dépérir son église en attendant de la fermer pour insalubrité et danger. Soit il la vend, la loue par bail emphytéotique, la transforme, ou bien la détruit. »

---

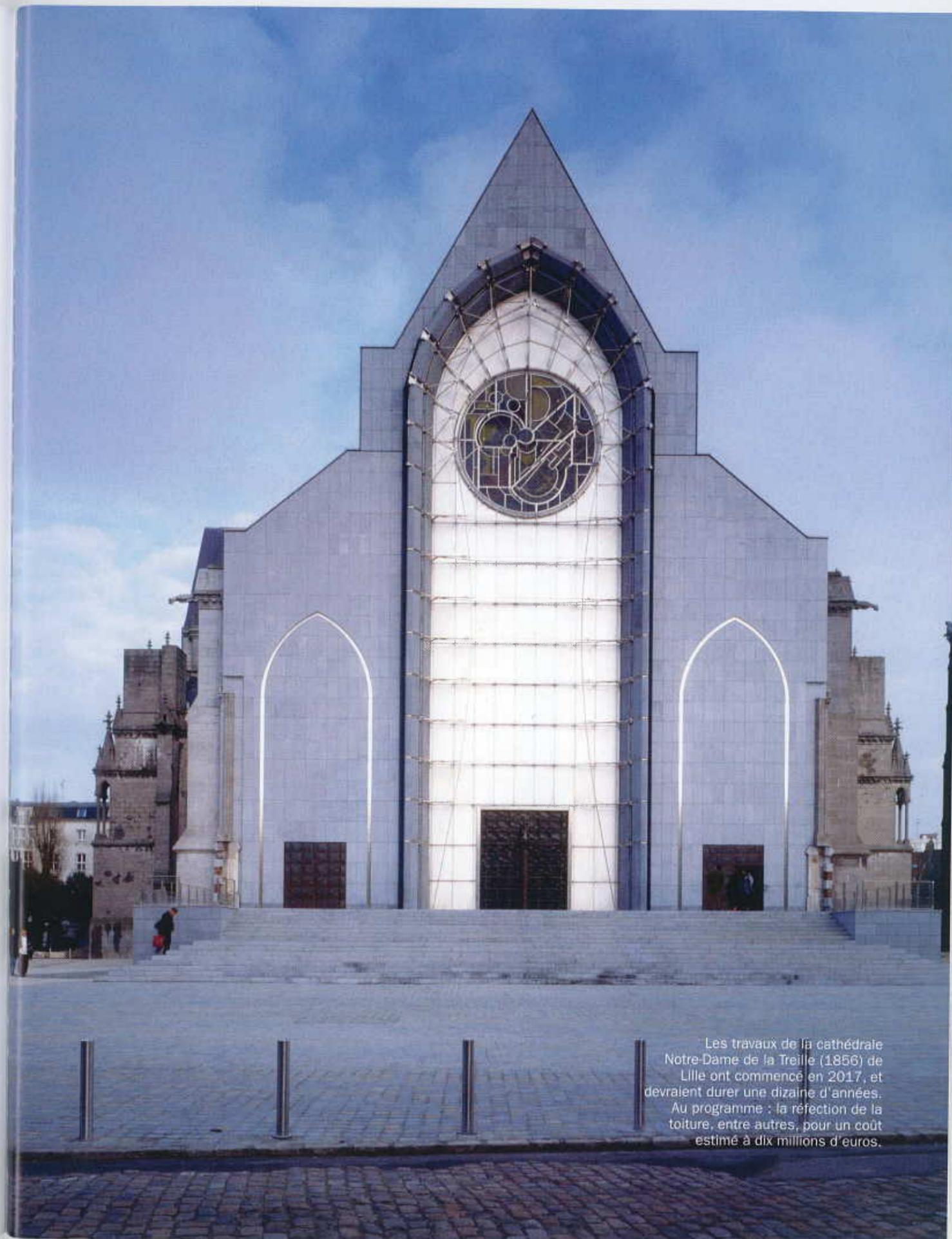


Fin 2015, des travaux de consolidation et de rénovation de l'église souterraine Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente), creusée au XII<sup>e</sup> siècle, avaient été menés pour un montant de 4 millions d'euros.

« On abat aujourd'hui des édifices du XIX<sup>e</sup> siècle car on les juge trop grands ou pas assez beaux, en bref, parce qu'ils ne correspondent plus au goût du XXI<sup>e</sup> siècle... Mais que diront nos petits-enfants ? »

bas de gamme, sans cryptes, de nombreuses églises qui ne sont donc pas solides. On abat aujourd'hui une bonne partie de ces édifices parce qu'on les juge trop grands – les pratiques religieuses se sont modifiées, le nombre de pratiquants a chuté – ou pas assez beaux, en bref, parce qu'ils ne correspondent plus au goût du XXI<sup>e</sup> siècle... Mais que diront nos petits-enfants si l'on rase tous ces bâtiments ? Le maire d'une grande ville me confiait récemment qu'il comptait abattre une grande église du XIX<sup>e</sup> siècle parce qu'aucun projet n'émergeait pour l'avenir de ce bâtiment. Mais c'est fou ! En 2020, Rouen, la ville aux 100 clochers, a mis en bail trois édifices culturels : la municipalité n'a pas pu imaginer une reconversion, elle a été obligée de passer par des appels d'offres du privé... On construit encore en France des cathédrales (Évry-Courcouronnes, Créteil...), des synagogues (Perpignan), des mosquées (Massy, Caen, Vernon) pour des quartiers nouveaux, et c'est une bonne chose. Mais que faisons-nous pour protéger notre patrimoine plus ancien ?

**Ce patrimoine religieux commun, si l'on peut dire, dans quel état est-il ?**  
Notre Observatoire [l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR)] a recensé 5 000 édifices en souffrance; 5 000 sur 35 000, c'est



Les travaux de la cathédrale Notre-Dame de la Treille (1856) de Lille ont commencé en 2017, et devraient durer une dizaine d'années. Au programme : la réfection de la toiture, entre autres, pour un coût estimé à dix millions d'euros.

De l'abbaye cistercienne de Cherlieu à Montigny-lès-Cherlieu (Haute-Saône), il ne reste que le pan de mur de l'église. L'argent récolté grâce au Loto du Patrimoine 2019 devrait servir à la construction d'un toit pour couvrir l'ancien réfectoire des moines, et limiter sa dégradation.



beaucoup. Ce patrimoine souffre principalement du manque d'entretien : des toitures qui ne sont pas rénovées, une électricité centenaire, des vitraux cassés... Des bâtiments qui prennent l'eau et se détériorent. Sur ces 5 000 édifices, 500 sont en état de péril. Et ce chiffre ne fait qu'augmenter en l'absence d'une politique de protection. Il faudrait un Stéphane Bern qui serait uniquement affecté à la défense de ce patrimoine religieux !

**Paris s'enorgueillit d'avoir des églises monumentales. Mais bon nombre d'entre elles sont aussi en souffrance...**

Exactement ! On restaure la carte postale. La façade sud de l'église Saint-Eustache, par exemple, face aux Halles, a été rénovée pour 2,3 millions d'euros. Or le même bâtiment sur son flanc ouest possède un grand portail édifié en 1750 par Jean Mansart de Jouy en état de péril... Et s'il a été restauré à l'intérieur, c'est grâce au dynamisme du curé et des paroissiens. Même à Paris, on fait du rafistolage [lire p. 31]. Allez jeter un œil derrière l'église Saint-Augustin ou même à Saint-Sulpice ! Il n'y a pas de politique vouée à un ensemble architectural qui, pourtant, sert le rayonnement de la capitale.

**Quels sont les moyens d'action de l'Observatoire du patrimoine religieux que vous présidez ?**

Notre association, fondée il y a dix ans, vit uniquement des dons d'entreprises comme Michelin ou Saint-Gobain. Nous avons mis en place un système de veille sur ce patrimoine religieux, et sommes en train de dresser un inventaire avec les régions. Nous avons passé des accords avec des écoles d'art, et nous accueillons onze thésards qui travaillent au recensement des besoins. Notre comité d'honneur interreligieux nous saisit de cas particuliers, comme, par exemple, le grand rabbin de France qui nous a récemment sollicité pour la synagogue de Bayonne, dont les bâtiments datant de la fin XVIII<sup>e</sup>, début XIX<sup>e</sup> siècles sont en état de péril. Un ensemble qui fait partie de l'histoire de France ! L'OPR a également un rôle d'assistance et de conseil auprès de maires désemparés face à leur patrimoine religieux en mauvais état, d'habitants regroupés en association ou de particuliers désireux de porter assistance à leur église ou à leur chapelle. L'État a créé des fonds d'intervention dotés de 10 millions d'euros par région afin de soutenir le patrimoine religieux des communes rurales, mais l'argent n'est affecté qu'au patrimoine protégé. Il n'y a donc rien pour les 35 000 édifices dont je vous parlais... Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas beaux ? Mais qui sommes-nous pour juger ? Ce patrimoine fait partie de l'histoire et de l'identité de la France, on ne doit pas le brader pour une question de mode.